

# Peintures et leurs contenants



## Contexte

Les peintures ou « revêtements » regroupent une multitude de types de produits comme les peintures, les teintures, les apprêts, les vernis, les laques et les produits de traitement ou de protection du métal, du bois ou de la maçonnerie. On distingue notamment les revêtements architecturaux, les revêtements à usage industriel, les revêtements pour automobiles et les peintures artistiques.

Les peintures sont des mélanges généralement liquides de matières ou d'éléments dont les fonctions principales sont d'entretenir, de protéger ou d'embellir les surfaces sur lesquelles elles sont appliquées. Certaines peintures que l'on qualifie d'« intelligentes » peuvent même avoir des propriétés particulières qui leur confèrent des fonctions additionnelles, comme la capacité d'être lavables, de résister à l'humidité ou d'être hydrofuges, de contribuer à l'isolation, de résister à la moisissure, d'être anticorrosives, d'être antibactériennes ou d'être magnétiques.

La présente fiche porte principalement sur les peintures et leurs contenants qui sont sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec.

## La responsabilité élargie des producteurs

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles générées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.<sup>1</sup>

Au Québec, le gouvernement s'est doté d'un règlement-cadre sur la REP qui est entré en vigueur le 14 juillet 2011. Le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (le « Règlement ») vise les entreprises qui mettent sur le marché des produits inclus dans cinq catégories de produits, dont les peintures et leurs contenants. Pour en savoir davantage sur la responsabilité élargie des producteurs et le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, consultez la [fiche informative](#) à ce sujet.

<sup>1</sup> MELCC (2018). *Responsabilité élargie des producteurs, questions et réponses*

## La REP et les peintures et leurs contenants

L'industrie des peintures a été la première à se voir assujettir à une réglementation portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec. Le gouvernement du Québec adoptait en 2000 le Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut. Ce règlement a été abrogé et remplacé par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en 2011.

Depuis 2001, la *Société québécoise de gestion écologique de la peinture*, Éco-Peinture, est l'organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC dont la fonction est de mettre en œuvre un système de récupération et de valorisation des peintures et de leurs contenants. L'organisme regroupe plus de 50 membres qui constituent l'ensemble des entreprises qui mettent sur le marché les produits du secteur des peintures visées par le Règlement. L'*entente* conclue entre RECYCQUÉBEC et Éco-Peinture vise à encadrer les activités de cette dernière dans la mise en œuvre de son système.

Les peintures visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises sont les peintures, les teintures, les apprêts, les vernis, les laques, les produits de traitement ou de protection du métal, du bois ou de la maçonnerie ainsi que toute préparation de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration.

Ceci inclut toutes les peintures au latex et les autres types de peintures (peintures à base de solvant comme l'alkyde, peintures à émail, peintures antirouille, etc.) mises sur le marché dans des contenants d'au moins 100 millilitres et d'au plus 50 litres ainsi que leurs contenants. Les peintures conçues et destinées à être utilisées exclusivement en milieu industriel ou pour un usage artistique ne sont pas visées par le Règlement. Les peintures mises sur le marché dans des contenants aérosols ainsi que ces contenants sont également visés sans égard à leur usage.

## Les catégories de peintures

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) distingue trois catégories de produits, soit les peintures architecturales, les revêtements industriels et les revêtements pour automobiles :<sup>2</sup>

- Les peintures architecturales sont des peintures, des teintures à bois, des apprêts, des vernis, des laques et d'autres produits d'intérieur ou d'extérieur conçus pour embellir ou protéger les surfaces comme les murs, les planchers, le mobilier et les revêtements extérieurs des maisons et des autres types de bâtiments. Elles sont destinées à un grand public et vendues aux particuliers et aux entrepreneurs en peinture. Ce sont à quelques exceptions près les peintures de cette catégorie qui sont visées par le Règlement sur la REP.
- Les revêtements à usage industriel sont utilisés principalement pour protéger, mais également pour embellir les surfaces des produits que les entreprises manufacturent. Ils sont utilisés pour les meubles, les appareils électroménagers, les avions, la machinerie agricole ou tout autre type de produits nécessitant un revêtement. Ces peintures ne sont pas visées par le Règlement sur la REP.
- Les revêtements pour automobiles sont utilisés par les manufacturiers, les petits carrossiers et certains consommateurs pour protéger et embellir les nouveaux véhicules ou les surfaces réparées. Ces peintures ne sont pas visées par le Règlement sur la REP.

Il existe également d'autres catégories de peintures comme les peintures artistiques (gouache, aquarelle, peinture à l'huile ou à l'acrylique pour toiles), les revêtements à base de bitume, les produits marins (ex. : peintures antisalissures), les produits de marquage (ex. : marquage routier ou pour des applications forestières) et les peintures dites « naturelles » (peintures minérales au silicate, peintures au lait ou à la caséine, peintures à la chaux).<sup>3</sup> Certaines peintures parmi celles-ci sont également visées par la responsabilité élargie des producteurs au Québec.

<sup>2</sup> Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (2019). [Protéger des biens précieux](#)

<sup>3</sup> Écohabitation (2018). [Peintures recyclées, sans COV, naturelles... comment échapper aux produits conventionnels](#)

## La composition des peintures

Les peintures sont fabriquées à partir de différents types d'éléments, soit la matière volatile, la matière non volatile, les pigments, les additifs et les charges :<sup>4,5</sup>

- La matière volatile ou « solvant » est la partie liquide de la peinture qui agit comme support pour les autres éléments. Elle donne la consistance à la peinture et facilite l'application des éléments qui formeront une pellicule (aussi appelée « feuil ») uniforme sur la surface une fois qu'elle sera évaporée. La matière volatile des peintures au latex est généralement à base d'eau à laquelle de faibles quantités de glycols et d'autres substances sont ajoutées. Ces produits ne présentent pas de risque notable pour la santé. On utilise notamment des essences minérales, de l'alcool, des acétates et des esters pour composer la matière volatile des peintures à l'huile. Ces solvants comportent quant à eux des risques pour la santé et l'environnement.
- La matière non volatile est l'élément qui demeure sur la surface une fois la matière volatile évaporée. Aussi appelée « liant », elle est à base de polymère ou de résine. C'est notamment la proportion de résine qui définit le fini brillant, mat ou satiné du produit. Le latex (résines acrylique ou résines vinyle) et l'alkyde (ou « résine alkyde ») sont les matières non volatiles généralement utilisées respectivement dans les peintures au latex et les peintures à base d'huile.
- Les pigments constituent l'élément qui colore la peinture. Ils sont généralement liés à la matière non volatile pour permettre une coloration uniforme. Les pigments utilisés pour les peintures se distinguent en trois types. Les pigments opacifiant donnent le pouvoir couvrant à la peinture et permet de cacher la couche de peinture précédente. Ils sont généralement utilisés pour les peintures blanches ou pastel. Les pigments « spéciaux » permettent d'épaissir la peinture et d'améliorer la durabilité ou le lustre du revêtement. Les pigments colorés sont utilisés pour donner la teinte recherchée ou pour améliorer le pouvoir couvrant de la peinture, de sorte à cacher la couche de peinture précédente.
- Les additifs ou « adjuvants » et les charges sont des éléments ajoutés à la formulation des peintures pour renforcer certaines propriétés comme le séchage plus rapide, la préservation, la viscosité, l'épaisseur ou la stabilisation du produit.

<sup>4</sup> Écohabitation (2018). [Les peintures synthétiques : comprendre leur composition](#)

<sup>5</sup> Décoration-peinture.org (2018). [La composition schématique de la peinture](#)

## Le marché de la peinture

Selon Industrie Canada, il y avait 336 établissements de fabrication de peinture et de revêtements au Canada en 2016. Pour cette même année, ce secteur industriel canadien a réalisé des ventes de plus de 2,0 milliards de dollars.<sup>6</sup>

## Réduction et réemploi

Afin de réduire les matières résiduelles générées, il est important de déterminer les quantités de peinture nécessaires aux travaux planifiés. Bien que la quantité requise dépende de la qualité et du type de la peinture, de la surface, de la couleur à couvrir et de la nouvelle couleur choisie, on estime qu'un gallon de peinture peut couvrir environ 37 m<sup>2</sup> (ou 400 pi<sup>2</sup>).<sup>7</sup>

Éco-Peinture, tout comme la majorité des détaillants en peinture, met à la disposition des consommateurs un [calculateur en ligne](#) qui permet d'estimer aisément les quantités de peinture nécessaires à leurs travaux. Ces calculateurs sont donc utiles pour prévenir les surplus de peinture.

Dans le but de maximiser la durée de vie de la peinture une fois entreposée et d'en faciliter le réemploi pour d'éventuels travaux, il est recommandé de bien essuyer le rebord du contenant, de sceller le couvercle sur le contenant à l'aide d'un marteau et d'entreposer le contenant à l'envers dans un endroit sec et à l'abri du froid, selon les conditions recommandées par le fabricant.<sup>8</sup>

Plutôt que d'entreposer inutilement les restes de peinture indéfiniment, on peut les donner aux gens qui nous entourent, à des organismes de bienfaisance ou même à travers des sites Internet d'échange d'articles de seconde main.

6 Innovation, Sciences et Développement économique Canada (2017). [Sommaire – Statistiques relatives à l'industrie canadienne, Fabrication de peintures et de revêtements](#)

7 Éco-Peinture (2018). [Calculez la quantité requise pour votre projet](#)

8 Éco-Peinture (2017). [Le Blogue : Trucs peinture – peinture figée en surface](#)

## Récupération

Éco-Peinture déploie un réseau de plus de 1200 points de dépôt répartis sur l'ensemble du territoire québécois et accessibles gratuitement aux consommateurs. Ces points de dépôt sont entre autres des écocentres, des dépôts municipaux, et des détaillants en quincaillerie, en rénovation et en peinture.

En plus de son réseau de points de dépôt, Éco-Peinture collabore avec certaines municipalités pour réaliser des collectes ponctuelles. Éco-Peinture dispose également de points de dépôt pour les clientèles industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) chez certains détaillants de peinture et peut procéder à des collectes chez certains ICI sur une base individuelle.

Les quantités de peinture et de contenants récupérées sont en constante augmentation depuis la mise en place du programme d'Éco-Peinture en 2001. En 2015, les taux de récupération des peintures et des contenants (incluant les contenants aérosols) étaient respectivement de 130,3 %<sup>9</sup> et de 30,1 %.<sup>10</sup> Chaque année, ce sont près de 7 millions de kilogrammes de peintures et contenants qui sont récupérés par Éco-Peinture.<sup>11</sup>

Les produits de peintures qui ne sont pas visés par la REP ne doivent pas être rapportés aux points de dépôt d'Éco-Peinture. En milieu industriel, l'utilisation des peintures spécialisées et des peintures automobiles est généralement optimisée et génère peu de résidus, lesquels sont acheminés vers des fournisseurs spécialisés. Les peintures artistiques et les produits connexes à la peinture (décapants, solvants, diluants, adhésifs, etc.) doivent être traités comme des résidus domestiques dangereux (RDD) et acheminés aux écocentres ou rapportés lors des journées de collectes spéciales par les consommateurs.

9 Ce taux dépasse 100 % en raison de certaines hypothèses de calcul prévues dans l'Entente entre Éco-Peinture et RECYC-QUÉBEC, dont notamment les quantités disponibles à la récupération et la durée de vie utile des peintures.

10 RECYC-QUÉBEC (2017). [Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec.](#)

11 Éco-Peinture (2018). [Pourquoi recycler votre peinture ?](#)

## Recyclage et marchés

### Le recyclage des peintures et des contenants

Les peintures et les contenants récupérés par l'entremise du programme d'Éco-Peinture sont acheminés à l'usine de Laurentide Re/sources, une division de Société Laurentide, à Victoriaville dans le Centre-du-Québec. Les différents produits y sont triés. Ceux qui ne peuvent y être traités (peintures à base d'alkyde, peintures solidifiées, contenants aérosols, produits non acceptés, etc.) sont acheminés vers d'autres fournisseurs pour leur valorisation ou leur élimination sécuritaire.

Les peintures à base de latex qui ont un potentiel de recyclage sont traitées directement chez Laurentide Re/sources. Elles sont triées par couleur et homogénéisées dans de grandes cuves. Certains additifs sont ajoutés à la peinture qui est également filtrée pour permettre le respect des critères de qualités requis pour la mise en marché des peintures recyclées. Les couleurs sont finalement mélangées afin d'obtenir les différentes couleurs de la palette de peintures. Un contrôle de qualité est effectué avant la mise en marché à l'aide de l'analyse d'échantillons.<sup>12</sup>

En ce qui concerne les contenants, ils sont vidés de leur contenu, séparés par matière et mis en ballots. Les plastiques et les métaux sont ensuite revendus sur les marchés locaux et internationaux.

### Les peintures recyclées

Près de 60 % des peintures récupérées sont revendues sous la forme de peintures recyclées ou de matière première prête à être incorporée dans de nouveaux produits. Une majorité de peintures recyclées au Québec sont mises en marché au Québec et ailleurs au Canada, alors que certaines quantités sont vendues sur les marchés internationaux, entre autres vers des pays d'Amérique latine et d'Afrique.

Les peintures recyclées et commercialisées au Québec incluent les marques Boomerang et RONA-ECO. Ces peintures incorporent des quantités variables de peintures recyclées. Les peintures intérieures blanches au latex sont formulées avec environ 45 % de peintures recyclées. Le taux de contenu recyclé augmente à environ 92 % pour les peintures colorées manufacturées chez Laurentide Re/sources.<sup>13</sup>

Les peintures recyclées comportent certains avantages du point de vue environnemental en plus de représenter un bon rapport qualité-prix. Elles sont moins chères que les peintures similaires conventionnelles, mais démontrent des qualités équivalentes de durabilité et de facilité d'application. Les peintures recyclées ont des taux de composés organiques volatils (COV) qui rencontrent les normes canadiennes et américaines, de même que les critères de la certification LEED®.<sup>14</sup> Société Laurentide, dont Laurentide Re/sources est une division, indique que leur fabrication émet environ quatre fois moins de gaz à effet de serre que les autres peintures sur le marché.<sup>15</sup> Les peintures intérieures au latex de marque Boomerang sont depuis 2018 dotées d'une déclaration environnementale de produit (DEP) qui reconnaît les pratiques du fabricant et les performances environnementales de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie (voir encadré).<sup>16</sup>

Les produits dotés d'une déclaration environnementale de produit (DEP), comme certaines peintures recyclées de marque Boomerang, permettent aux promoteurs de projets immobiliers d'accumuler des crédits pour l'obtention de la certification LEED® v4. LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design®) est un ensemble de systèmes d'évaluation de projets de bâtiments durables, avec certification par un tiers. Il s'agit d'une des certifications les plus connues. Elle accorde une importance aux mesures de réemploi et de réduction lors de la construction et de l'aménagement d'un bâtiment. Au Canada, ce programme est géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Dans le cadre de l'aménagement de son siège social à Québec en 2013-2014 et du réaménagement de son bureau à Montréal en 2016-2017, RECYC-QUÉBEC a utilisé exclusivement des peintures recyclées. Ceci a permis de réduire considérablement les coûts et les impacts environnementaux liés aux travaux de peinture effectués.

12 Société Laurentide (2018). Re/sources : Peinture recyclée

13 Groupe CSA (2018). Boomerang Interior recycled latex paints : Environmental Product Declaration

14 Groupe CSA (2018). Boomerang Interior recycled latex paints : Environmental Product Declaration

15 Société Laurentide (2018). Re/sources : Peinture recyclée

16 Peinture recyclée Boomerang (2018). Qui sommes-nous ?

## Enjeux

### Le plomb et la santé humaine

Le plomb est un métal mou et lourd qui comporte des dangers pour la santé des personnes qui y sont exposées. Autrefois, le plomb était ajouté aux formulations de peinture pour réduire le temps de séchage, améliorer la résistance à l'usure et améliorer l'éclat des couleurs. Depuis environ 1990, l'industrie canadienne de la peinture a volontairement cessé l'utilisation du plomb dans les peintures destinées au grand public.<sup>17</sup> Certaines vieilles maisons au Canada peuvent avoir des murs couverts de peinture à base de plomb. Pour savoir quoi faire si votre maison contient de la peinture à base de plomb, consultez le [site de Santé Canada](#) à ce sujet.

### Les composés organiques volatils et le smog

Les composés organiques volatils (COV) sont des substances composées de carbone et d'hydrogène qui sont émises dans l'atmosphère, notamment à cause du transport et des activités industrielles comme le raffinage de pétrole, la pétrochimie, l'imprimerie, et les pâtes et papiers.<sup>18</sup> Émis à la suite de l'évaporation de la matière volatile des peintures qui en contiennent, les COV réagissent avec les oxydes d'azote (NOx) présents dans l'atmosphère. Ceci contribue à la formation du smog qui a une incidence importante sur l'environnement et la santé humaine.<sup>19</sup>

En 2009, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux*. Ce règlement vise entre autres à réduire les quantités de COV contenues dans les peintures mises sur le marché. Depuis le 10 septembre 2016, la fabrication, la vente, la mise en vente ou l'importation de revêtements architecturaux dont les concentrations en COV dépassent celles prescrites pour les différentes catégories de produits visés sont interdites.<sup>20</sup> L'arrivée du règlement a donc induit une modification substantielle des produits mis sur le marché, tant pour les peintures à base de solvants que celles à l'eau.

17 Gouvernement du Canada (2009). *Trousse d'information sur le plomb – Questions couramment posées sur l'effet de l'exposition au plomb sur la santé humaine*

18 MELCC (2005). *Les composés organiques volatils (COV) dans l'air ambiant au Québec. Bilan 1989-1999*

19 Gouvernement du Canada (2009). *Résumé de l'étude d'impact de la réglementation – Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux*.

20 Gouvernement du Canada (2017). *Règlement limitant la concentration en COV des revêtements architecturaux : foire aux questions*.

Depuis quelques années, de nouveaux types de peintures sont apparus sur les marchés pour répondre à la fois aux besoins de consommateurs et aux exigences de la réglementation en matière d'émissions de COV. De nouveaux produits comme les peintures sans COV ou à faible teneur en COV et les peintures qualifiées d'« hybrides » sont apparues sur les marchés (voir encadré).

Généralement conçues pour vernir ou émailler des surfaces, les peintures hybrides combinent les avantages de la peinture au latex et la performance des peintures à base d'alkyde.<sup>21,22</sup> Conçues à partir d'alkydes dans une solution à base d'eau, ces peintures ont une durabilité et une adhérence équivalentes à celles des peintures conventionnelles à l'alkyde. Elles s'appliquent facilement, sèchent rapidement, dégagent peu d'odeur et contiennent peu de COV. Leur fini est lisse, facile d'entretien et résistant et le nettoyage des instruments ne nécessite pas de solvant. La valorisation des peintures hybrides demeure toutefois relativement complexe puisqu'il n'existe à ce jour aucun débouché ayant fait ses preuves. Laurentide Re/sources investit toutefois en recherche et développement pour mettre au point des procédés afin de valoriser ces résidus.<sup>23</sup>

### La pollution des eaux et la lixiviation dans les lieux d'enfouissement

Les peintures sont considérées comme des matières dangereuses au Québec.<sup>24</sup> Le rejet de peintures dans l'environnement ou leur élimination non contrôlée dans des lieux d'enfouissement comportent des risques importants pour l'environnement et la santé humaine. Les peintures au latex contiennent peu d'éléments toxiques et sont donc moins nocives. En revanche, les peintures à l'alkyde sont considérées corrosives, toxiques et inflammables. Leur rejet dans l'environnement peut notamment menacer les sols et les nappes phréatiques. Lorsqu'ils sont déposés dans un lieu d'enfouissement, les résidus domestiques dangereux (RDD) comme les peintures produisent du lixiviat. Si le lieu d'enfouissement n'est pas muni d'une membrane permettant d'intercepter celui-ci, les contaminants peuvent se faufiler jusqu'aux égouts, aux cours d'eau et aux nappes souterraines.

21 Wiley Online Library (2018). *Paints, Varnishes, and Related Products*

22 Sherwin-Williams (2018). *Water Based Acrylic Alkyds*

23 Clermont, M. (2018). Directeur général, Laurentide Re/sources, conversation téléphonique, 1er mai 2018.

24 MELCC (2018). *Gestion des matières dangereuses résiduelles : Production du rapport et bilan annuel, Exemples de codification des matières dangereuses résiduelles (MDR)*.

## Initiatives

En ce qui concerne la valorisation de la peinture, les défis résident principalement dans la recherche de débouchés pour les produits qui ne sont pas recyclés actuellement, comme les résidus de production de la peinture recyclée, les peintures solides récupérées et certains produits spécialisés.

En janvier 2018, Société Laurentide et le Centre national en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE) annonçaient le renforcement de leur partenariat dans le but de mettre sur pied un centre d'excellence en technologie dédié au revêtement et à la peinture post-consommation. Ce partenariat permettra notamment d'accélérer la recherche de débouchés pour les solides contenus dans les peintures récupérées de sorte à réduire leur élimination. Le partenariat a pour objectif de trouver des débouchés pour l'ensemble des peintures récupérées chez Laurentide Re/sources.

Société Laurentide, en collaboration avec sa division Laurentide Re/sources, le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), Éco-Peinture et les villes de Victoriaville et de Sorel-Tracy, a testé de manière concluante l'utilisation de résidus de peinture comme additif dans la préparation de béton, notamment pour la confection de trottoirs urbains. Cette application prometteuse permettrait de développer un débouché intéressant pour des résidus de peintures qui jusqu'à tout récemment étaient destinés à l'élimination. En 2017, Société Laurentide a également créé un rénovateur pour asphalte qui intègre 99 % de matière recyclée, dont environ 65 % est constituée de peintures acryliques.<sup>25,26,27</sup>

## Conseil pour la récupération

Afin de contribuer à la performance du programme de récupération d'Éco-Peinture, il est important de vérifier la [liste des produits acceptés et refusés](#) avant de rapporter un produit dans un point de dépôt de l'organisme (voir encadré). Les produits de peinture doivent être dans leur contenant d'origine et être clairement identifiés si l'étiquette du contenant a été retirée ou altérée. Pour savoir où rapporter des produits refusés dans le programme d'Éco-Peinture, il faut communiquer avec sa municipalité. Pour se

25 Société Laurentide (2018). [Un pas de plus vers la mise en place d'un créneau d'excellence technologique dédié au revêtement et à la peinture à Shawinigan](#)

26 Veillette, Guy (2018). [La Société Laurentide à la rescousse](#). Le Nouvelliste : 19 janvier 2018

27 Clermont, M. (2018). Directeur général, Laurentide Re/sources, conversation téléphonique, 1er mai 2018.

départir des produits qui ne sont pas visés par le Règlement, les ICI doivent quant à eux faire appel à des fournisseurs qui œuvrent dans le secteur des résidus domestiques dangereux et des matières dangereuses.

Les contenants vides en métal et en plastiques sont recyclables. Lorsqu'ils sont complètement vides, il est recommandé de retirer tout excédent de peinture sur le couvercle et les parois du contenant avec un pinceau. Avant de rapporter le contenant vide à un point de dépôt, il est important de le laisser sécher complètement.<sup>28</sup>

Pour trouver un point de dépôt officiel pour la peinture et les contenants, qu'ils soient vides ou non, il faut consulter le [site Internet d'Éco-Peinture](#).

Pour disposer des produits connexes aux peintures comme les décapants, les solvants, les diluants et les adhésifs, il faut vérifier auprès de sa municipalité pour connaître les heures d'ouverture des écocentres ou les journées de collectes spéciales.

### Liens internet utiles

RECYC-QUÉBEC, section du site Internet sur la responsabilité élargie des producteurs  
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/peintures>

Éco-Peinture  
<http://www.ecopeinture.ca/>

### Pour plus d'information

Ligne INFO-RECYC 1 800 807-0678 (sans frais) et 514 351-7835 (Montréal)  
[info@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:info@recyc-quebec.gouv.qc.ca) – [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

28 Éco-Peinture (2018). [Quels produits puis-je recycler avec Éco-Peinture?](#)